

# Discontinuités, lisières et territoires.

Tentative de généralisation de la notion de frontière  
et de compréhension des dynamiques frontalières.

François Mancebo

---

## Résumé :

Les frontières, constructions sociales, ne sauraient être restreintes aux seules limites internationales. C'est pourquoi cette contribution tente d'élargir cette notion à toutes les discontinuités dans l'organisation socio-spatiale. La notion de lisière est associée à celle de discontinuité : elle est à la discontinuité, linéaire, ce que la région frontalière est à la frontière.

Ces lisières sont des territoires de transition possédant des caractères originaux, car toute discontinuité induit un paysage et des pratiques sociales particulières, selon les régimes locaux, politiques ou économiques, qu'elles autorisent. A l'inverse tout territoire peut devenir une lisière pour peu qu'apparaissent, en son sein, de nouvelles discontinuités. Ainsi la lisière est inséparable de sa discontinuité associée : ces dernières contribuent à la différenciation des territoires qu'elles bornent, mais participent aussi à la territorialisation des espaces qu'elles traversent, c'est-à-dire de leurs lisières. Du fait de l'aspect mouvant des discontinuités, que lisières et territoires sont moins des objets figés que des processus en formation ininterrompue. Pour appréhender cette réalité, deux variables sont introduites : la perméabilité de la discontinuité et la porosité de la lisière.

Toutes ces réflexions permettent de mettre en évidence le lien très étroit qui existe entre territoires, discontinuités et lisières : l'on ne peut examiner un des termes indépendamment des deux autres. Cet essai s'achève donc, en conclusion, sur un projet : celui de définir les territoires à partir des discontinuités et des lisières. Cela oblige à questionner la notion d'espace et de distance : un travail conceptuel de formalisation de l'espace de type topologique semble nécessaire.

## 1. Quelles frontières, pour quels espaces ?

La frontière, ligne légale marquant la limite des Etats, est une réalité récente, postérieure à la fin du 18<sup>ème</sup> siècle. Son apparition a été un lent processus. Au Moyen-Age, en Europe, les limites entre souverainetés n'étaient pas linéaires. Elles se présentaient sous forme de zones enchevêtrées, qui contournaient les obstacles et où existaient de multiples enclaves. Le long de ces limites floues, les droits se superposaient, s'imbriquaient, formant des "marches"<sup>1</sup>. L'émergence progressive de la frontière linéaire abornée a eu pour moteur principal les efforts des Etats pour contrôler militairement et fiscalement leurs territoires, à travers la surveillance des flux entrants et sortants de personnes, de capitaux, et de marchandises : les douanes en représentent l'aboutissement concret<sup>2</sup>.

### *Lignes et régions frontalières.*

Cette frontière linéaire a prétendu effacer les divisions antérieures de l'espace : culturelles, linguistiques, sociales ou économiques. Elle n'y est pas parvenue : pour les populations frontalières, il persiste des réminiscences de l'ancienne "marche". Ceci est particulièrement net pour l'héritage des frontières coloniales africaines, asiatiques ou sud-américaines, dont le caractère artificiel, au cordeau, suscite de nombreux conflits dans le monde, et dont la plupart des *soi-disant* lignes frontalières ne sont même pas abornées<sup>3</sup>. En fait il existe toujours une zone frontalière : de part et d'autre de la ligne, du fait des échanges, des mariages, des rectifications historiques de la frontière, on comprend souvent les deux langues, et la culture peut être un véritable syncrétisme de celles des deux Etats<sup>4</sup>.

Si la frontière-ligne représente une rupture, souvent franche, entre deux modes d'organisation de l'espace, elle aide, dans le même temps, à maintenir la spécificité de la zone frontalière. En effet, les dissymétries qu'elle crée génèrent des échanges qui structurent spatialement la région : mouvement de capitaux, choix de résidence, localisation d'activités industrielles s'effectuent sur la base des disparités salariales et fiscales, ou entre les législations sociales. Les frontières, compromises entre des traités et un ensemble de facteurs économiques, sociaux, culturels, sont donc des zones de transition possédant des caractères originaux.

Les conceptions de ligne et de région frontalière ne sont d'ailleurs pas antinomiques. Elles peuvent se confondre en une seule réalité dans le cas de la frange pionnière, qu'il s'agisse de la frontière américaine lors de la conquête européenne du continent, des *limes* romains, dès l'Antiquité (photo ci-contre), ou de la grande muraille de Chine. A la fois ligne et front, associée à des ensembles en expansion, elle fixe des limites à l'intérieur desquelles

<sup>1</sup> Guénée B., "Des limites féodales aux frontières politiques", volume 2, in *Les lieux de mémoire*, ed. Nora P., Paris, Gallimard, 1986.

<sup>2</sup> Bottin M., "Pressions douanières et affermissement frontalier : les limites de la Provence et du comté de Nice du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup>", pp. 85-107, in *Hommages à Gérard Boulvert*, Nice, Université de Nice, 1987.

<sup>3</sup> Foucher M., *Fronts et frontières : un tour du monde géopolitique*, Paris, Fayard, 1988.

<sup>4</sup> Allinne J.-P., "Les perspectives historiographiques de la frontière pyrénéenne - thèmes fondateurs et nouveaux liens transfrontaliers", pp. 33-48, n° 24, *Les Cahiers du LERASS*, Toulouse, 1991.

s'impose l'ordre des conquérants, mais elle est aussi une zone en progression puisque, sa vocation est d'être transgressée pour intégrer de nouveaux espaces<sup>5</sup>. De part et d'autre de la ligne, le voisin est volontairement stigmatisé, puis invalidé, afin de légitimer la saisie de ses territoires, réputés vierges.

Les franges pionnières, en juxtaposant, puis en opposant, des visions distinctes du monde et de l'espace, montrent que les frontières résultent de choix humains délibérés, constituant des ensembles sur la définition desquels les éventuels obstacles naturels jouent un rôle tout à fait accessoire. D'ailleurs leur expression finale fait souvent fi des montagnes, cours d'eau et autres éléments topographiques, même en dehors des frontières coloniales : ainsi la frontière américano-canadienne, dont la délimitation ne fut achevée qu'en 1925, est une longue bande rectiligne qui court sur le 49<sup>ème</sup> parallèle. En fait, l'idée selon laquelle il existerait des frontières naturelles bornant "naturellement" le territoire d'une communauté est fort récente. Elle a été utilisée tout d'abord pour justifier tel ou tel bornage des vieilles frontières européennes par des Etats en conflits permanents, les révolutionnaires français en ont été les promoteurs zélés, lors du rattachement de la Savoie à la France, ou de l'annexion des Pays-Bas. Evidemment, la barrière topographique privilégiée est celle qui coïncide, *a posteriori*, avec les options d'organisation socio-spatiale, et les intérêts politiques, de ses instigateurs : sur tout espace, aussi petit soit-il, il existe des vallées, des rivières et des crêtes. Ainsi, si les Français voyaient leur frontière avec l'Allemagne au Rhin, les Allemands la préféreraient sur la ligne de crête des Vosges. Non fondée scientifiquement, la frontière naturelle n'en continue pas moins de hanter de-ci, de-là, les réflexions.

### *Des frontières aux discontinuités.*

Si la frontière est une construction sociale, alors elle ne saurait être restreinte aux limites entre Etats. La notion devrait s'appliquer également à toute ligne de rupture, institutionnelle, économique ou sociale entre deux entités territoriales, et couvrir tous les obstacles s'opposant, ou entraînant des distorsions, dans les échanges<sup>6</sup>. En fait, on pourrait nommer frontière tout lieu de confrontation politique et économique entre deux compétences ou entre deux influences<sup>7</sup>. Ce point de vue révèle, en complémentarité aux frontières d'Etat, dites frontières "externes", des frontières correspondant aux autres cassures dans l'occupation de l'espace et le fonctionnement des sociétés, nommées par opposition, frontières "internes". Les limites administratives, inter-départementales ou inter-régionales en France peuvent ainsi, être considérées comme des frontières internes. Il est vrai que la tradition centralisatrice française, où le seul niveau d'Etat concevable est national, ne facilite pas l'expression de cette idée : il est d'ailleurs significatif que, là où l'Anglais ou l'Américain parlent *local state* ou *local government*, le Français persiste à parler de collectivités territoriales.

Cela dit, les termes "frontière interne" et "frontière externe" sont partisans, car ils sont dits tels par référence à la frontière "au sens commun" qui valorise le niveau institutionnel de

<sup>5</sup> Savey S., "Régions frontières : régions frontalières et / ou pionnières", pp. 227-234, *Economie Méridionale*, Montpellier, 1995.

<sup>6</sup> Hoover E. M., *The location of economic activity*, pp. 215-241, New-York, Mac Graw Hill, 1948.

<sup>7</sup> Guichonnet P., Raffestin C., *Géographie des frontières*, coll. Sup, Paris, P.U.F., 1974.

l'Etat, promu implicitement comme modèle. De plus, cette terminologie ne manque de créer une certaine confusion, tant il est vrai que beaucoup de ces frontières "internes" traversent des frontières externes et vice-versa : limites du Pays Basque, de la Catalogne, ou région de Bâle ou de Genève, ou ensemble touristique du Lac Majeur.

Je préfère donc, tout au long de cet article, substituer au terme de frontières, internes ou externes, celui plus adéquat de discontinuités. D'ailleurs le mot "frontière", qui renvoie à l'ancien adjectif "frontier", signifiant littéralement "faire face", est inadapté pour désigner des limites qui ne sont pas uniquement des lignes de confrontation, mais aussi des synapses et des lignes d'échanges<sup>8</sup>. Plus précisément, il s'agit des discontinuités politiques, économiques, sociétales, liées directement ou indirectement à l'occupation de l'espace réel, virtuel ou rêvé. En toute rigueur, il conviendrait de parler de discontinuités d'origine humaine, par opposition aux discontinuités physiques dont on a vu qu'elles ne jouent qu'un rôle négligeable dans l'apparition des frontières ; mais pour ne pas alourdir inutilement le texte, je m'en tiendrais au terme simple de "discontinuité"<sup>9</sup>. Evidemment ce terme n'est pas, non plus, entièrement satisfaisant. En effet, le mot "discontinuité" désigne ici, en même temps, la cause (ou la conséquence) de l'apparition de la ligne de clivage, et la ligne elle-même. Ce qui peut créer des malentendus et des contresens lors de travaux ultérieurs. Mais, en attendant mieux, je m'y tiendrais en tentant de rester vigilant<sup>10</sup>.

Connaissant la relation d'interdépendance qui existe entre une frontière-ligne et sa région frontalière, il importe de substituer à cette dernière une nouvelle expression pour représenter en relation à la discontinuité qui lui est associée. L'acception "lisière" présente plusieurs avantages par rapport à d'autres (tels "bordure" ou "frange") :

-être un terme simple ;

-qui met en évidence à la fois la notion de gradation et celle de rupture, propre à la lisière au sens propre, celle qui est entre une forêt et une clairière ;

-et qui introduit l'idée d'une certaine épaisseur et d'une structure spécifique.

## 2. Des territoires entre lisières et discontinuités.

En tant que telles, les discontinuités contribuent, certes, à la différenciation des espaces qu'elles bornent, mais elles participent aussi à la territorialisation de ceux qu'elles traversent, c'est-à-dire de leurs lisières<sup>11</sup>. En effet, toute discontinuité induit un paysage et

<sup>8</sup> Brunet R., Dollfus O., *Mondes Nouveaux*, Paris, Belin Reclus, 1990.

<sup>9</sup> D'ailleurs, si le rôle des obstacles naturels jouent est faible et non déterminant dans la définition de frontières, il n'est cependant pas complètement absent en dernière instance : utiliser le mot "discontinuité" sans plus de précision permet, accessoirement, d'intégrer cette réalité.

<sup>10</sup> Il est d'ailleurs intéressant de constater que tout chercheur, quel que soit son domaine, est constamment en prise avec des frontières, des bords et des limites : celles des disciplines et des champs de connaissances où il se situe, qu'il traverse, et qui trop souvent s'excluent mutuellement, celles dues aux polysémies des termes qu'il est obligé d'utiliser.

<sup>11</sup> Benjamini Y., Schnell I., "Socio-spatial lifestyles and segregation", *Cybergeo*, 1999, <http://www.cybergeo.presse.fr/essoc/texte/schnell.htm>.

des pratiques sociales particulières, selon les régimes locaux, politiques ou économiques, qu'elles autorisent.

Il en est ainsi dans le cas des frontières internationales : celles entre l'Allemagne et Pologne sont significatives à cet égard<sup>12</sup>. Telle est également pour les discontinuités de nature administratives interne aux Etats. Cela se retrouve dans les Etats fédéraux, quelle que soit leur taille : aux Etats-Unis la limite entre le Texas et la Louisiane marque une véritable rupture paysagère, législative, politique et sociale, en Suisse on peut citer la séparation entre Suisse Romande et Tessin<sup>13</sup>. Les Etats plus centralistes, telle la France, on retrouve de telles discontinuités<sup>14</sup>. Ces séparations peuvent se manifester de manière très locale, indépendamment des découpages institutionnels : on peut citer, en milieu rural, les Appellations d'Origine Contrôlée, qui délimitent des pratiques culturelles influant sur le paysage et la structure socio-économique ou, en milieu urbain, l'expression spatiale et architecturale de l'exclusion sociale dans ce qu'il est convenu d'appeler les "cités" et les "quartiers"<sup>15</sup>. Dire ceci revient à considérer que les lisières forment des territoires spécifiques : même si, intuitivement, une telle affirmation semble aller de soi, sa validation logique n'est pas évidente.

D'une part, la plupart des travaux confirmant ce point de vue ont été réalisés sur des frontières internationales, et rien ne prouve qu'il en aille de même dans le cas d'autres discontinuités, telles celles existantes entre deux cantons ou de manière plus informelle, celles pouvant être définies entre les aires d'influence de deux métropoles voisines.

D'autre part, la notion de territoire est délicate à manier en raison de la confusion qui règne sur sa signification et des vives controverses qui s'ensuivent<sup>16</sup>. C'est que son emploi s'est banalisé au point de devenir un fourre-tout conceptuel : souvent étendu, par commodité de langage, au sens d'espace ou de maille spatiale politico-administrative, l'idée sous-jacente est assez obscure. Celle-ci peut être scindée en trois grands tendances :

-celle, politique et juridique, d'un territoire ordonné et géométrique, où le monde se divise comme les pièces d'un puzzle, et dans lequel tout individu est précisément situé dans un polygone. Les divisions, frontières, jouent ici un rôle majeur<sup>17</sup>. Ici le rôle des discontinuités dans la définition même des territoires est patent.

<sup>12</sup> Bafoil F., "Un conflit de représentation : le cas de la frontière Oder - Neisse", pp. 63-79, n° 37, *Sciences de la Société*, Toulouse, P.U.M., 1996.

<sup>13</sup> Centlivres P., *Identité régionale : approche ethnologique : Suisse romande et Tessin*, Rapport de synthèse, Neuchâtel, Institut d'Ethnologie, 1981.

<sup>14</sup> Berger A., "Nouveaux espaces Ruraux en Languedoc-Roussillon", n° 1, *Territoires en Mutation*, Montpellier, 1997.

Cohou M., Vincq J.-L., *Développement local et intercommunalité dans le Tarn : les contrats espace 2000*, Toulouse.

<sup>15</sup> Mathieu N., "Pour une nouvelle approche spatiale de l'exclusion sociale", *Cybergeo*, 1997, <http://www.Cybergeo.presse.fr/revgeo/ptchaud/mathieu.htm>.

<sup>16</sup> Di Meo G., *Les territoires du quotidien*, L'Harmattan, Paris, 1996.

Lefebvre A., Faut-il se débarrasser du territoire ; note pour un débat, séminaire interne GRESOC, Toulouse, 1998.

<sup>17</sup> Dupuy G., *Réseaux, systèmes, territoires*, Paris, Presses de l'ENPC, 1986.

-celle où le territoire est un espace approprié par un groupe social<sup>18</sup>. Une telle perspective, qui relève de l'éthologie, suppose des conflits avec les groupes sociaux voisins ou coexistants dans le même espace. Ce qui entraîne la fondation de discontinuités permettant d'instaurer une distance sociale et géographique avec les autres territoires.

-celle, enfin, où le territoire ne se définit pas par une appropriation matérielle, mais par une identification qui intègre la mémoire, où l'on "appartient" à un territoire plus qu'on ne le "possède"<sup>19</sup>. La question de l'identité renvoie à celle de l'altérité, et ici encore le territoire se définit, au moins pour partie, par les ruptures, les discontinuités qu'il opère, et qui le définissent.

### *Les lisières, des territoires spécifiques.*

On voit bien que les lisières, quelle que soit l'approche adoptée, sont des entités spécifiques, organisées par les discontinuités qui y sont associées. Il reste à vérifier si elles peuvent être qualifiées de territoires. Pour cela, il faut examiner le rôle que les populations "à cheval" sur des discontinuités jouent dans l'apparition des lisières.

Lors de mon travail de thèse, j'ai pu constater que, dans le cas d'une lisière pyrénéenne, la Cerdagne, l'ouverture des frontières intra-européennes s'était accompagnée d'une réaction des populations locales visant à construire de nouvelles discontinuités, à l'aide de conflits de voisinage mettant en scène leurs diverses appartenances territoriales<sup>20</sup>. En effet, les lisières, plus que les espaces intérieurs, s'inscrivent dans un grand nombre d'échelles territoriales : des logiques et des identités différentes s'y superposent souvent. Il était dès lors possible pour les Cerdans de manipuler plus ou moins consciemment leurs multiples identités<sup>21</sup>.

La question devient : pour quelles raisons, dès lors que des discontinuités commencent à disparaître, les populations de leurs lisières tendent-elles à les ressusciter ou à en susciter d'autres ? En fait, la conception négative selon laquelle la discontinuité frontalière entrave le développement optimal de la région frontalière lisière, en sectionnant les espaces économiques est trop simpliste<sup>22</sup>. En fait, les frontières internationales ont des effets ambivalents :

-Des entreprises de transport spécialisées et certains types de commerces s'établissent aux frontières d'Etat, bénéficiant de la rupture créée par le cordon douanier.

-Les services douaniers, ne peuvent techniquement contrôler toute la ligne. Ils laissent donc

<sup>18</sup> Dominique G., "Les formes du territoire : trois modèles d'organisation territoriale", n° 20, pp. 19-30, *Géographies et Cultures ; Le territoire*, L'Harmattan, 1996.

<sup>19</sup> Collignon B., *Les Inuit : ce qu'ils savent du territoire*, L'Harmattan, Paris, 1996.  
Frémont A., *La région espace vécu*, Paris, P.U.F., 1976.

<sup>20</sup> Mancebo F., *La Cerdagne à l'épreuve de l'ouverture des frontières (frontières membranes, conflits et fluctuations, moteurs des processus de territorialisation)*, Thèse de Doctorat, Université Toulouse II Le Mirail, Octobre 1997.

<sup>21</sup> Touraine A., "Les deux faces de l'identité", in *Identités collectives et changements sociaux, Identités ethnoculturelles et nationales*, 1980.

<sup>22</sup> Raffestin C., "Autour de la fonction sociale de la frontière", pp. 157-164, n° 70-71, *Espaces et Sociétés*, 1992.

subsister des zones de transition parfois très étendues.

-Il existe aussi une flexibilité : nombre d'arrangements sont tolérés afin de ménager les équilibres locaux des périphéries. Pour les relations de voisinage, la frontière perd de son efficacité. On arrête les marchandises venues de loin, mais pas celles de la zone frontalière.

Ce qui est vrai pour les frontières d'Etat semble pouvoir également pouvoir s'appliquer aux autres discontinuités. Une discontinuité n'est pas seulement un obstacle, mais aussi un mécanisme qu'on retrouve au détour de chaque action des populations des lisières. Leur prolifération présente des avantages pour elles : l'absence d'une autorité politique unique empêche quiconque de légiférer efficacement, restrictions artificielles du marché permettent la formation de profits<sup>23</sup>. En effet, toute lisière est marquée de gradients (économiques, démographiques, etc.), qui lui profitent. On peut caractériser les discontinuités par deux effets, apparemment antagonistes : en distinguant les acteurs de part et d'autre de la ligne de séparation, elles génèrent des contraintes d'action, mais elles permettent aussi une mobilisation différentielle des ressources spatiales. Lorsque la discontinuité est étanche, l'échange illicite vient souvent supplanter les blocages administratifs. Lorsqu'elle est ouverte, les dissymétries sont utilisées par les populations dans le sens de leurs intérêts. Toute lisière est donc l'expression d'un compromis, le fruit de l'opposition et de la combinaison de plusieurs rationalités : contrôle et autonomie, immuabilité et flexibilité : les acteurs locaux revendiquant des discontinuités "à la carte", qui disparaissent quand ça les arrange et qui persistent quand ça leur convient. Les aspects positifs sont donc suffisamment importants pour qu'à tout effacement de discontinuité corresponde l'émergence soit de nouvelles discontinuités, médiatisées par les populations des lisières<sup>24</sup>.

Par tous ces aspects, une lisière constitue bien un territoire, quelle que soit l'acception du terme. Elle forme, en effet, une entité originale sur le plan politique et juridique ; elle est également un espace approprié par ses habitants, qui la maintiennent en suscitant de nouvelles discontinuités lorsque les anciennes viennent à disparaître ; et, enfin, elle est un espace vécu, car il existe une mémoire des discontinuités et un jeu sur leurs multiples identités par les populations de la lisière<sup>25</sup>.

### *Les territoires, des lisières potentielles.*

Dans un souci de généralisation, il importe de se demander si ces notions peuvent s'appliquer dans le cas des territoires virtuels, immatériels mais biens réels, aux limites imprécises et instables, que les TIC révèlent ou créent<sup>26</sup>. Dans ce dessein, il s'avère

<sup>23</sup> Torrelli M., "La frontière et le droit international", pp. 11-24, in *Les Alpes-Maritimes et la frontière de 1860 à nos jours : ruptures et contacts*, ed. Carlin M. et Malaussena P.-L., Nice, Editions Serre, 1992.

<sup>24</sup> Courlet C., "Globalisation et frontière", pp. 27-36, n° 37, *Sciences de la Société*, Toulouse, P.U.M., 1996.  
Daynac M., "Dynamique transfrontalière et recompositions des espaces régionaux dans l'ouest du bassin méditerranéen", 19, pp. 169-195, *Revue marocaine d'économie et de droit comparé*, Marrakech, 1993.

<sup>25</sup> Pailliant I., "Espaces représentations identités - quelles problématiques ?", pp. 83-91, n° 35, *Sciences de la Société*, Toulouse, 1995.

<sup>26</sup> Offner J.-M., *Réseaux territoires et organisation sociales*, n° 740, Problèmes Politiques et Sociaux, Paris, La Documentation Française, 1994.

nécessaire, dans un premier temps, de mettre en perspective territoires et réseaux<sup>27</sup> : les deux termes ont été longtemps opposés l'un à l'autre, là où les territoires expriment la contiguïté entre lieux, les réseaux expriment la connexité. En fait, il n'y a rien d'impossible à faire coexister contiguïté et connexité : les réseaux peuvent être inscrits territorialement. Il ne s'agit pas d'un phénomène nouveau mais d'une réalité ancienne, celle de toutes les diasporas. Celle aussi des territoires aborigènes décrits par Bruce Chatwin<sup>28</sup> (1988) : nébuleuse de lieux réunis par des pistes d'errance comme dans les territoires. Celle des Touaregs étudiés par Edmond Bernus<sup>29</sup> : réseaux de pâturages. Ce peut être enfin, comme dans l'Océanie, des territoires d'alliance en réseau correspondant aux routes de pirogue<sup>30</sup>. Ici structure résiliaire et structure territoriale forment un tout. Il est, dès lors, possible de définir des lisières et des discontinuités. Par ailleurs selon Xavier Piolle<sup>31</sup>, des réseaux peuvent donner naissance à de nouvelles territorialités, irrégulières et mobiles, qui se combinent aux anciennes : par conséquent il est possible, ici aussi, d'identifier lisières et discontinuités.

A l'inverse, les territoires matériellement circonscrits sont souvent reliés en réseaux, par leurs acteurs, selon des voies immatérielles : ici les réseaux s'inscrivent dans des organisations spatiales préexistantes<sup>32</sup>. Il est alors possible de reporter dans ces nouveaux espaces virtuels les lisières et discontinuités des territoires sous-jacents. De même, ces réseaux sont susceptibles de définir de nouveaux espaces d'intégration économique, sociale et culturelle, pour les territoires sous-jacents, donc de nouvelles discontinuités<sup>33</sup>.

Selon le discours géographique usuel, les populations frontalières, nommées ici populations des lisières, subissent, s'adaptent, ou réagissent, à une réalité frontalière imposée de l'extérieur<sup>34</sup>. Or nous venons de constater qu'elles contribuaient à créer de nouvelles discontinuités parfois *ex-nihilo*, et à entretenir des discontinuités existantes. La multiplication de discontinuités étant, alors, à la fois la cause et la conséquence des conflits pour la promotion des intérêts locaux de chacun.

De là à penser, que des territoires, ou plutôt les sociétés qui les habitent peuvent décider délibérément de devenir des lisières, en suscitant par leurs actions des discontinuités qui les traversent, il n'y a qu'un pas : peut-on le franchir, et dire que primitivement la lisière crée la discontinuité autant que l'inverse ?

<sup>27</sup> Cassé M.-C., "Réseaux de télécommunications et production de territoire", pp. 61-80, n°35, *Sciences de la Société*, Toulouse, P.U.M., 1995.

<sup>28</sup> Chatwin B., *The songlines*, Penguin Books, 1988.

<sup>29</sup> Bernus E., Durou J.-M., *Touaregs, un peuple du désert*, Robert Laffont, Paris, 1996.

<sup>30</sup> Bonnemaïson J., Cambrezy L., "Le lien territorial entre frontières et identité", n° 20, pp. 7-18, *Géographies et Cultures*, L'Harmattan, 1996.

<sup>31</sup> Piolle X., "Proximité géographique et lien social, de nouvelles formes de territorialité", n° 4, pp. 349-359, *L'Espace Géographique*, Paris, 1990.

<sup>32</sup> Boure R., "Régions frontalières, télévision et communication électronique", pp. 111-128, n° 37, *Sciences de la Société*, Toulouse, P.U.M., 1996.

Gilbert A., "Communication électronique et région", pp. 35-51, in *Autoroutes de l'information et dynamiques territoriales*, ed. Lefebvre A., Tremblay G., Presses Universitaires du Québec, PUM (Toulouse) 1998.

<sup>33</sup> Barthe L., "La construction politique du territoire dans les stratégies de développement local", pp.5-9, n° 46, *Geodoc*, Toulouse le Mirail, 1998.

<sup>34</sup> Gaudard G., *La transformation des frontières*, document, Centre de recherches en économie de l'espace (CRESUF) 1989.

Un argument plaide en faveur de ce point de vue : le fait que tous les territoires puissent revenir, au moins partiellement, à l'état de frange pionnière, ou tout au moins de "marche", lorsque leur organisation est remise en cause par une structure, nationale, infranationale ou supranationale, dominante et plus agressive. L'idée peut paraître excessive, pourtant, toute frange pionnière, en son sens initial, concrétise la manifestation de forces organisatrices tendant à l'expansion territoriale, et toute lisière forme un territoire, pourquoi, dès lors se priver d'utiliser le terme. Lorsqu'une discontinuité menace de disparaître, et que des conflits apparaissent dans la lisière associée afin de construire une nouvelle discontinuité, celle-ci ne devient-elle pas, temporairement, une frange pionnière.

Or, il est possible de constater le même mécanisme dans des territoires qui ne sont pas initialement des lisières. Lorsque ceux-ci sont soumis à des perturbations, d'origine externe, menaçant leur structure socio-spatiale et les avantages qui en découlent, les populations locales réagissent soit en réactivant d'anciens clivages, soit en suscitant de nouveaux, ce qui crée des discontinuités<sup>35</sup>. Dès lors ces territoires "intérieurs" deviennent des lisières, en quelque sorte *de novo*, par l'action, sinon la volonté consciente, de leurs habitants (figure 1).

### *L'épreuve des faits.*

A l'appui de cette affirmation, on peut citer divers cas, fort dissemblables entre eux certes, mais qui présentent l'avantage de couvrir différentes échelles d'observation :

-Ainsi, en ce qui concerne le réveil d'anciens clivages on peut évoquer, dans les Pyrénées-Atlantiques, la revendication par les élus et une grande partie de la population locale de créer un département Pays-Basque, en réactivant l'ancienne ligne de clivage entre Pays-Basque et Béarn. Il est remarquable que la montée en puissance de cette demande se fasse après l'ouverture des frontières intra-européennes, événement perturbateur, alors que le contexte économique en Béarn n'est guère riant et que les échanges s'intensifient avec le Pays-Basque espagnol. Il y a vingt ans encore, dans des circonstances différentes, ce désir d'institutionnaliser l'ancienne discontinuité était fort minoritaire.

-Dans le même ordre d'idées, comment expliquer l'énorme succès qu'ont eu, parmi les populations d'Italie du Nord dont beaucoup étaient originaires du sud, dans les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, les thèses de mouvements politiques telle la Ligue Lombarde ? Rappelons que leur objectif avoué, dans un discours populiste et xénophobe, était sinon de se séparer, du moins d'obtenir une forte autonomie institutionnelle et administrative avec Rome, dont ils stigmatisaient la "bureaucratie", et une Italie du Sud, dont ils ne définissaient pas les limites, mais qu'ils investissaient de toutes les tares : quel paradoxe ! Il s'agissait bien ici de recréer des discontinuités au sein de territoires qui sont réputés "intérieurs" depuis l'unification italienne du 19<sup>ème</sup> siècle, dans le contexte perturbateur d'une phase de crise économique en Europe touchant l'Italie de plein fouet, et d'un climat politique délétère émaillé de scandales politico-financiers. D'ailleurs, depuis que l'économie européenne n'est plus en crise, et que les multiples opérations *mano pulite*

<sup>35</sup> Lévy J., *L'espace légitime : sur la dimension géographique de la fonction politique*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1994.

Veltz P., *Mondialisation, ville et territoires*, Economie en liberté, PUF, Paris, 1996.

sont, plus ou moins, arrivées à leur terme, les résultats électoraux réalisés par ces mouvements se sont étrangement effondrés. Certes il est possible, lorsqu'il est question du réveil des nationalismes, ici comme ailleurs, d'invoquer bien d'autres facteurs déclenchants. Cependant, la résultante en est toujours l'apparition, ou la réactivation, de discontinuités dans des territoires supposés "intérieurs".

-Parfois, les discontinuités sont créées de toutes pièces sans réel substrat historique. Telle est, la plupart du temps, la situation lors de l'apparition d'une Appellation d'Origine Contrôlée. Les circonstances sont bien souvent les suivantes : un produit, ordinairement de type agro-alimentaire, connaît une crise qui en fait chuter les cours (surproduction, pour le vin de table dans les années soixante-dix, crise de la viande bovine liée à l'encéphalopathie spongiforme, etc.) ; dès lors, pour répondre à cette perturbation, des producteurs, regroupés géographiquement, revendiquent une originalité de leur production, qu'ils associent à la localisation spatiale. Ils espèrent ainsi différencier leur production et lui donner une image de qualité, leur permettant de vendre plus cher et d'échapper à la crise. Or, de quoi s'agit-il, lors de la délimitation de l'appellation, sinon de la création d'une discontinuité, permettant à ses promoteurs de réaliser des gains en échappant à une perturbation ? De plus, les territoires ainsi circonscrits, souvent "intérieurs", acquièrent le caractère de lisières dans leur fonctionnement : il n'est que de relever les querelles incessantes entre producteurs "aux limites" pour acquérir, conserver ou perdre, l'appellation, une fois celle-ci accordée. En effet, les critères qui font s'arrêter l'appellation viande limousine, ou celle du vin de Saint Emilion, dans ce champ-ci plutôt que dans le champ voisin, relèvent surtout de la lutte d'influence.

-A rebrousse-temps et dans un tout autre contexte, y a t'il vraiment une différence fondamentale entre les motivations et les moyens mis en œuvre dans la recherche d'une appellation d'origine contrôlée, et ceux qui, au Moyen Age, conduisaient à la création de péages, autres discontinuités arbitrairement fixées. Dans les deux cas, les avantages de devenir une lisière sont patents.

-A une autre échelle revenons à ces fameuses "frontières naturelles", dont il a été question plus haut et dont la Révolution française a fait un si fréquent usage : étaient-elles autre chose que des discontinuités créées *de novo* pour répondre à une perturbation ? Les territoires traversés par la ligne de crête de Vosges, ou par le Rhin aux Pays-Bas, n'étaient-ils pas des territoires "intérieurs" qui devenaient subitement lisières. Il est possible de rétorquer qu'ici les populations locales, dépassées par l'enjeu, n'étaient pas parti prenantes du processus. Elles ne l'étaient certes pas directement, mais indirectement leur rôle fut souvent décisif. Ainsi, dans le cas de la Cerdagne lors du Traité des Pyrénées, si les Etats signataires ont décidé le nombre de villages cédés à la France leur choix et leur répartition ont été l'affaire des communautés villageoises locales : la discontinuité frontalière a été définie en fonction des sympathies, des antipathies, et des intérêts de chacun.

-Enfin, sans s'appesantir sur les forces complexes et divergentes qui travaillent les systèmes urbains, force est de constater, de l'apparition des ghettos à celle des "quartiers" ou des "cités", pour utiliser la terminologie usuelle, la création de discontinuités au sein de micro-territoires, "intérieurs" par l'unité urbaine qu'ils représentent, pour répondre à des

perturbations d'ordre économique et social<sup>36</sup>. Et cela offre des avantages multiples, tant pour celui qui exclut que pour celui qui est exclu, pour utiliser la terminologie à la mode : les zones *grises* fonctionnent comme des lisières<sup>37</sup>.

Si le groupe d'exemples choisi est hétéroclite, les processus en jeu dans chacun des cas avec création de discontinuités en réaction à des perturbations, afin de bénéficier d'une situation de lisière sont très proches. Un tel catalogue n'est évidemment pas suffisant pour valider théoriquement le concept, mais il étaye le bien-fondé du questionnement. Il convient donc, pour espérer aller plus loin, construire une hypothèse explicitant le processus d'apparition de la discontinuité qui puisse être soumis à réfutation ou à validation.

### 3. Genèse et fonctionnement des discontinuités et des lisières.

Ne peut-on considérer qu'un territoire ne se définit, à l'instar d'un système, qu'à travers les relations qui existent entre ses différents éléments. J'entends par là les différents groupes humains<sup>38</sup> et les individus qui le composent, les diverses ressources exploitables économiquement, le bâti, les infrastructures et équipements, et enfin les divers constituants du milieu naturel. Dès lors tout événement, quelle que soit son origine, qui transforme la nature ou l'intensité de ces relations constitue une menace pour la survie du système territorial en son état : on peut parler de perturbation.

Une réponse possible pour les populations du territoire est alors de stigmatiser les bouleversements dans leurs interactions, qualifiées des "dégradations" des relations, puis de s'en servir comme prétexte à de nombreux conflits internes : ceux-ci finissent par créer des clivages, puis des discontinuités<sup>39</sup>. De ce fait, le territoire devient une lisière : ses habitants jouissent alors des bénéfices liés à leur nouvelle situation "frontalière", dont il a été question plus haut. Chacun, prenant conscience de ces avantages, décide alors de pérenniser la situation, si besoin est en institutionnalisant les nouvelles discontinuités. Dès lors, par consentement de tous ses acteurs, le système territorial, devenu lisière, atteint un nouvel état d'équilibre : les conflits ont donc joué le rôle de "bruits" organisateurs. La mobilité des discontinuités modifie donc l'occupation et la structuration de l'espace de la lisière : elles agissent comme des instruments de différenciation spatiale<sup>40</sup>.

#### *Perméabilité des discontinuités et porosité des lisières.*

<sup>36</sup> Rhein C., "Territoire et exclusion : des mots de l'Etat-providence et des maux de la société civile", Cybergeog, 1997, <http://www.cybergeog.presse.fr/revgeog/ptchaud/rhein.htm>.

<sup>37</sup> Chouper V., "La théorie des lieux centraux et les phénomènes d'évolution", Cybergeog, 1999, <http://www.cybergeog.presse.fr/modelis/chouper.htm>.

Baron C., "Les représentations de l'exclusion", XXXIII ème colloque de l'Association de Science Régionale de Langue Française : Renouveau Régional Renouveau Urbain, Lille, 1997.

<sup>38</sup> Institutions, administrations, entreprises, associations etc.

<sup>39</sup> Voutat B., "Le conflit du Jura suisse et les identités collectives", pp. 18-31, n° 51-52, *Espaces Temps*, 1993.

<sup>40</sup> Mancebo F., "*Museus de Cerdanya* : instrumentalisation d'une initiative transfrontalière de valorisation du patrimoine", n° 5, pp. 75-82, *Sud-Ouest Européen*, *Revue Géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, PUM, Toulouse, 1999.

Puisque la lisière nouvellement formée continue à être soumise en permanence à des perturbations de tous ordres, comme tout territoire d'ailleurs, les discontinuités associées présentent un caractère mouvant, apparaissant et s'atténuant au gré des perturbations, plus ou moins perceptibles<sup>41</sup>. Dès lors, les lisières sont moins des objets figés que des processus en formation ininterrompue : un équilibre entre unité et éclatement. Il s'agit, pour les sociétés qui les habitent, de savoir comment intervenir dans ce combat entre les deux façons de mourir, la rigidité d'un ordre définitivement établi, inamovible, donc fragile, et la décomposition d'un désordre total, afin d'éviter le triomphe définitif de l'un sur l'autre<sup>42</sup>. Cette mobilité persiste même lorsque les discontinuités sont été institutionnellement fixées : ceci s'exprime pleinement, dans la langue anglaise qui opère un *distinguo* entre : *the frontier* ou *the border* lisières dynamiques et mouvantes, et *the boundary* ou *the limits* discontinuités statiques et correspondant à des limites légales.

Ceci revient à dire que la lisière, généralisation de la région frontalière, est un espace de disjonction, certes, mais aussi de conjonction et d'interpénétration, d'où une lutte incessante entre les éléments d'intégration et de désintégration, aboutissant à des rapports sociaux spécifiques. Comment identifier, dans le présent, le caractère séparateur ou intégrateur d'une lisière, sinon en examinant les propriétés de la discontinuité qui lui est associée ?

En ce qui concerne les limites internationales, l'effet frontière concrétise le caractère disjonctif d'une frontière, et par inversion son caractère unifiant : entre deux lieux séparés par une frontière les échanges, quelle que soit leur nature, sont en général plus faibles que ce qu'ils seraient si la frontière n'existait pas ; c'est ce phénomène que constitue l'effet frontière<sup>43</sup>. D'abord utilisé dans le domaine de la géographie des transports, il se présentait alors comme un coefficient diviseur du trafic international<sup>44</sup>.

Il est, bien entendu, possible de généraliser cette notion afin de la rendre opérationnelle pour notre propos : il convient de l'élargir aux discontinuités, ce qui est aisé, et d'adapter l'expression formelle de ce coefficient diviseur afin qu'elle puisse s'adapter à tous les types d'échanges et non seulement aux trafics routiers ou ferroviaires, ce qui est beaucoup moins évident. De plus, il importe de distinguer, pour un type d'échanges et une discontinuité donnée, non seulement le coefficient diviseur global mais aussi, parmi le taux d'échange traversant la discontinuité, la partie qui est à destination, ou en provenance, de la lisière associée et celle qui est à destination, ou en provenance, du reste du territoire défini par la discontinuité<sup>45</sup>, ce que ne permet pas directement la mesure de l'effet frontière. De fait, ce qui est en cause dans le couple lisière-discontinuité est plus un "effet de haie" qu'un "effet frontière", au sens où ce couple fonctionne plus à la manière d'une haie qu'à la manière d'un

<sup>41</sup> Guarassi V., "Les dispositifs de la complexité : métalangage et traduction dans construction de la ville", *Cybergeo*, 1999, <http://www.cybergeo.presse.fr/culture/guarrasi/guarrasi.htm>.

<sup>42</sup> Galice G., Moynet J.-L., "Frontières et confrontations : le cas franco-genevois", pp. 13-19, n° 301, *Economie et Humanisme*, 1988.

<sup>43</sup> Bonnafous A., Le Nir M., Roux C., Routhier J.-L., Tabourine, *Les effets frontières*, LET, Lyon, 1989.

<sup>44</sup> Quand on compare les trafics de voyageurs entre deux villes A et B appartenant à deux pays différents on constate en général que le trafic est beaucoup plus réduit si la ville B, avec les mêmes conditions de richesse et de démographie, se trouve dans le même pays que A. Le fait de franchir la frontière apparaît comme un coût supplémentaire dans le voyage. Ce phénomène de résistance observé dans le trafic international est généralement appelé effet frontière.

<sup>45</sup> Ceci, dans le cadre plus restrictif des frontières internationales, revient à différencier flux transfrontaliers, et interfrontaliers.

cordeau linéaire, de part et d'autre duquel toutes choses changeraient radicalement, car la lisière est à la fois un espace de gradation, une barrière, et un espace de contact possédant des caractères originaux dus à la discontinuité associée<sup>46</sup>. Il paraît donc opportun de définir deux termes pour représenter les caractéristiques d'une discontinuité et de sa lisière associée : la perméabilité et la porosité (figure 2). Conformément à l'étymologie générale :

-la perméabilité,  $\phi$ , représente la disposition de la discontinuité à laisser passer les flux d'échanges ;

-tandis que la porosité,  $p$ , représente la capacité, pour la lisière, de retenir, *a priori* à son avantage, une partie de flux traversant la discontinuité par perméabilité.

On peut poser  $p = k \cdot \phi$ , où  $0 < k < 1$ . En combinant perméabilité et porosité pour un type d'échanges, on peut obtenir une estimation du volume échangé de part et d'autre de la discontinuité, et n'étant pas absorbé par la lisière, par unité de temps :  $\Theta = \phi - p = \phi \cdot (1 - k)$ .

*Le cas des migrations pendulaires : variations de  $\phi - p$ .*

Considérons le cas des migrations pendulaires, fréquentes de part et d'autre des discontinuités. Les migrants résident du côté où le logement coûte le moins cher et où le niveau de vie est le plus faible, et travaillent de l'autre côté. Le plus souvent, la résidence est située à proximité de la discontinuité, dans la lisière, afin de satisfaire à une proximité maximale du lieu de travail. Par contre le lieu de travail, qui ne peut être entièrement déterminé par la volonté du migrant, n'est pas toujours localisé dans la lisière de l'autre bord de la discontinuité : il peut se trouver fort loin à l'intérieur du territoire considéré. A l'inverse, lorsque l'espace constructible vient à manquer et que le parc immobilier est saturé, les migrants les moins fortunés sont conduits à résider assez loin de la discontinuité, hors de la lisière associée. Ici,  $\phi$  et  $p$  permettent de mettre en évidence ces différents cas de figure, et d'affiner l'estimation brute de migrations pendulaires : ils autorisent la différenciation des flux directionnels résidence => travail puis travail => résidence, et à l'intérieur de ceux-ci, après franchissement de la discontinuité, la part à destination de la lisière, exprimée par la porosité  $p$ , de celle à destination plus lointaine dont  $\Theta = \phi - p$  donne la mesure.

Ces notions peuvent d'ailleurs s'avérer utiles pour formaliser la manière dont les populations des lisières interviennent sur leur caractère séparateur ou intégrateur du couple lisière-discontinuité. Ainsi, la région de Genève, où la porosité  $p$  et la perméabilité  $\phi$  des diverses discontinuités (frontière internationale, séparation entre communes, départements français et entre cantons suisses) varient dans le temps au gré des besoins de la métropole : les territoires frontaliers se construisent, entrent en crise, changent de rapport en fonction des intérêts genevois<sup>47</sup>. Au 19<sup>ème</sup> la Haute-Savoie joue le rôle d'espace grenier : une zone franche est instituée pour permettre des fournitures alimentaires de proximité à Genève.

<sup>46</sup> Robert P., "Technologies de l'information sans frontières ? La fonction frontière à l'épreuve des technologies de l'information et de la communication", pp. 213-242, n° 3, vol. 8, *Technologies de l'Information et Société*, Paris, Dunod, 1996.

<sup>47</sup> Jouve B., "Planification territoriale et frontière internationale : le cas franco-genevois", n° 4, pp. 150-156, *Geographica Helvetica*, 1994.

Mais, après la seconde guerre mondiale, les filiales suisses sont implantées en Haute-Savoie, et l'industrie genevoise recrute des travailleurs étrangers. A partir des années 80, avec la crise économique, les mouvements s'inverse, les capitaux genevois se retirent de Haute-Savoie et les travailleurs frontaliers se stabilisent. Apparaît alors un problème d'espace dans le canton de Genève : le prix de l'habitat devient inabordable. Les travailleurs frontaliers se tournent dans un premier temps vers la Haute-Savoie immédiate, puis celle-ci saturant progressivement, vers le Pays de Gex, dans l'Ain. Enfin, aujourd'hui, la saturation générale conduit les frontaliers récemment arrivés, ou à faibles revenus, à se diriger vers des territoires plus lointains et intérieurs, autour de Bellegarde dans l'Ain, en Haute-Savoie ou dans le Canton de Vaud (*carte 1*). Depuis plus d'un siècle, le territoire économique de Genève s'est étendu jusqu'à englober la totalité des lisières de la frontière internationale, alors que dans le même temps on assistait à une fermeture à l'entrée des travailleurs frontaliers dans le canton de Genève. Ce jeu sur la perméabilité et la porosité, représentée dans le *tableau 1*, s'est joué non seulement en ce qui concerne la limite internationale, mais a touché aussi, en quelque sorte par contagion, les limites entre cantons suisses et départements et communes françaises.

Remarquons que perméabilité et porosité rendent bien compte du fait qu'une discontinuité, une fois qu'elle a commencé à exister, ne disparaît jamais complètement : il n'existe pas de perméabilité 0, ni de porosité 0. Tel est le cas, des frontières internationales qui ne meurent jamais, mais si elles "disparaissent" légalement : il reste des attitudes, des comportements, des méfiances, des intérêts menacés.

### Conclusions et perspectives :

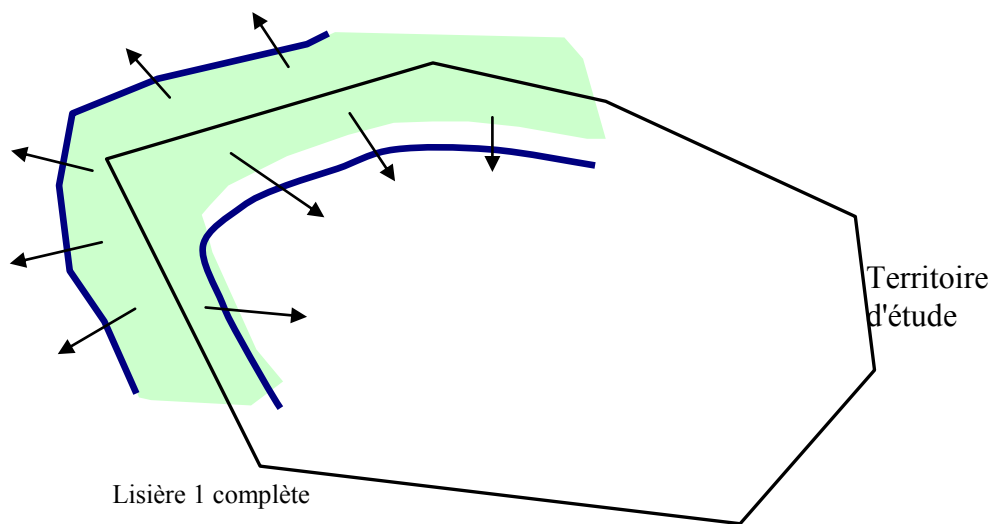
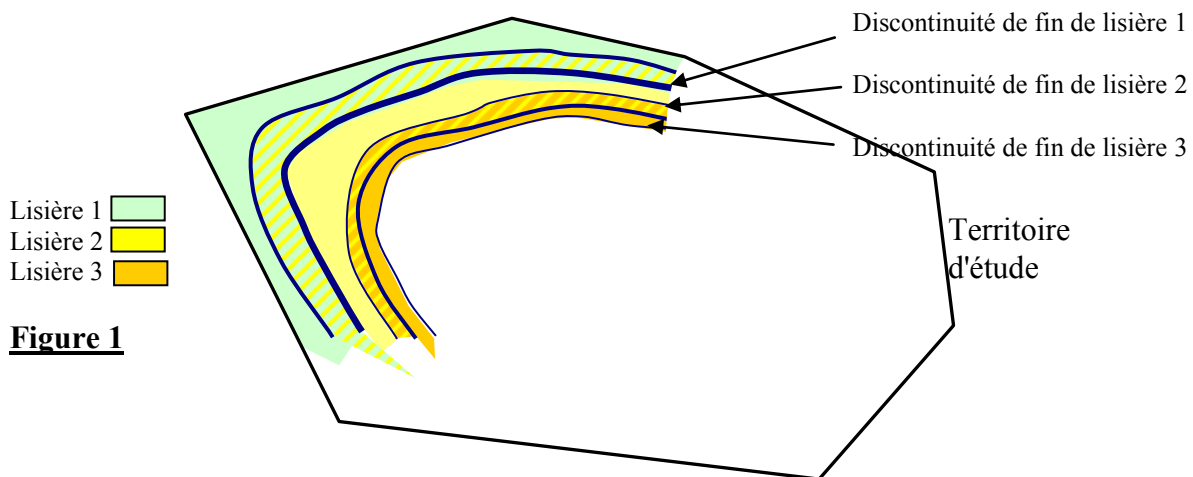
Puisque toute discontinuité, par son existence même, suscite une lisière, et que tout territoire peut devenir une lisière lorsque sa population, confrontée à des perturbations, fait naître une, ou des, discontinuités ; on peut dire que lisière et discontinuité forment un couple inséparable, chacun dérivant de l'autre. Le couple frontière - région frontalière ne constitue qu'un cas particulier de cette situation.

Une discontinuité n'est pas uniquement une fracture dans une organisation socio-spatiale, elle est aussi l'expression de la confrontation politique, économique, ou culturelle, entre deux compétences, deux influences, ou deux mémoires du monde. De ce fait, la lisière associée forme une entité spécifique : espace de séparation mais aussi d'interpénétration.

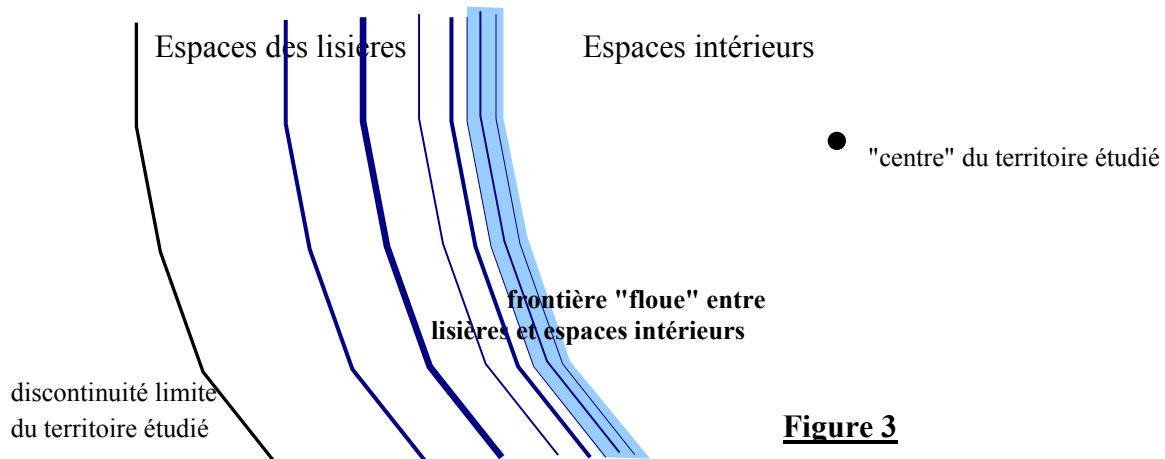
Tout au long de ces réflexions un lien très étroit entre territoires, discontinuités et lisières a pu être mis en évidence : l'on ne peut examiner un des termes indépendamment des deux autres. Dès lors, n'est-il pas envisageable de s'intéresser aux variations temporelles et aux hétérogénéités spatiales dans le caractère unificateur ou séparateur des discontinuités et lisières afin d'interpréter les dynamiques des territoires qui y sont associés. Pour un tel propos, la notion d'effet frontière est trop générale. Il semble possible de décrire plus finement les évolutions en utilisant les modifications de la perméabilité des discontinuités et de la porosité des lisières. Ceci revient à essayer de définir les territoires à partir des discontinuités et des lisières, réelles ou rêvées, qui les bornent ou les traversent. C'est une

démarche qui est, après tout, cohérente aux données empiriques selon lesquelles tout territoire est structuré spatialement par des fractures et des lignes de clivage, qui sont la trace "sédimentée" de conflits ancestraux.

Comment lisières et discontinuités structurent-elles les territoires associés. Pour répondre à cette question, il convient de rappeler qu'une lisière est aussi un territoire : ses limites sont donc marquées par des discontinuités. Or ces nouvelles discontinuités génèrent de nouvelles lisières, qui elles-mêmes sont limitées par des nouvelles discontinuités. Le raisonnement peut-être répété à l'infini (figure 1). De telle sorte, un territoire apparaît comme un "pool" de lisières et de discontinuités emboîtées, dont il est difficile de déterminer les bornes tant il est vrai que le raisonnement mené vers l'intérieur du territoire considéré peut aussi bien être mené vers l'extérieur (figure 2).



Mais ce point de vue suscite une interrogation : en effet, dans l'espace usuel, topographique, muni d'une métrique euclidienne, il est aisé de démontrer que cette succession de discontinuités et de lisières enchâssées répond à la même logique que la "tortue d'Achille"<sup>48</sup> (figure 3). C'est-à-dire qu'il devrait exister théoriquement, au cœur de tout territoire, une zone échappant aux discontinuités. Or la plus triviale observation de terrain montre que tel n'est pas le cas : il suffit d'examiner les cas concrets présents dans cet article pour vérifier que les territoires concernés sont souvent traversés de lignes de clivages jusqu'en leur centre topographique. Il est possible que cette incohérence constitue, tout simplement, une réfutation de mes propos précédents et de constructions, peut-être par trop théoriques, mais il est aussi possible que la contradiction ne soit qu'apparente.



**Figure 3**

En effet, le centre d'un territoire n'est "central", justement, que selon la métrique, c'est-à-dire la fonction distance, utilisée : si l'on examine le même territoire à l'aide d'une autre fonction distance (territoires rêvés, ou espaces dont l'unité de distance est le coût de déplacement, pour les cas les plus simples), la zone auparavant "centrale" peut s'avérer tout à fait périphérique. Or lorsque nous observons une discontinuité, ce qui nous est visible, en fait, n'est pas la discontinuité elle-même, mais ses manifestations dans l'organisation socio-spatiale telle qu'elle est perçue par nos sens : c'est-à-dire dans l'espace topographique muni de la distance euclidienne. Les logiques qui gouvernent la discontinuité elle-même peuvent fort bien relever d'autres métriques, d'autres distances, invisibles pour nous. Il est bien compréhensible que je préfère ce point de vue à la réfutation de l'ensemble de mes réflexions antérieures : il reste encore à prouver le bien-fondé de ce parti pris, qui prend dès lors valeur d'hypothèse.

Ce projet oblige à questionner la notion même d'espace, car à chaque fois que le territoire est examiné selon une distance différente, il s'agit d'un espace différent au sens mathématique<sup>49</sup>. Il faut alors relier ces différents espaces métriques à l'espace usuel,

<sup>48</sup> Le paradoxe mathématique dit de la "tortue d'Achille" est le suivant : Achille a une tortue, qui se rapproche d'une feuille de salade selon une loi étrange. Elle couvre par unité de temps la moitié de la distance qui la sépare de la salade. En combien de temps la tortue d'Achille atteindra-t-elle la salade ? La réponse est, évidemment : "jamais". En effet, plus la distance restant à parcourir est faible, et plus la distance parcourue est faible aussi...

<sup>49</sup> Rappelons ici qu'un ensemble  $E$  ne peut être qualifié d'espace qu'autant qu'il peut être associé à une distance  $d$ , qui est une fonction vérifiant les propriétés suivantes :

topographique, muni de la distance euclidienne. Une telle opération revient à construire des homéomorphismes entre ces différents espaces métriques<sup>50</sup>. Un territoire ne correspond alors plus à un espace mais à une famille d'espaces métriques homéomorphes munis de distances différentes.

Cela implique de développer, comme première étape, une formalisation de l'espace cohérente au propos : elle prendra donc, nécessairement, une tournure topologique. Il conviendra, en outre, de traduire hypothèses et présupposés selon un mode qui puisse s'articuler aux approches théoriques existantes de géographie et d'analyse spatiale : il s'agit d'éviter ainsi que ce travail n'aboutisse à un n-ième modèle "exotique" inutilisable, sauf dans le contexte étroit de celui qui l'a créé. Il est d'ailleurs, à ce propos, amusant de constater que tout chercheur est constamment en prise avec des discontinuités et des lisières dans ses tentatives pour élucider le réel : celles des disciplines et des champs de connaissances où il se situe ou qu'il traverse ; celles qui sont dues aux polysémies des termes qu'il est obligé d'employer ; celles qu'il génère lui-même dans son élaboration théorique. Il me semble important d'essayer de ne pas en être l'esclave.

---


$$(1) \forall (x, y) \in E^2, d(x, y) = 0 \Leftrightarrow x = y$$

$$(2) \forall (x, y) \in E^2, d(x, y) = d(y, x)$$

$$(3) \forall (x_1, \dots, x_i, \dots, x_n) \in E^n, \sum_{i < n} d(x_i, x_{i+1}) \geq d(x_1, \dots, x_i, \dots, x_n) \text{ [inégalité polygonale].}$$

<sup>50</sup> Un homéomorphisme est une bijection continue d'un espace topologique sur un autre, dont la réciproque est aussi continue, entraînant une bijection entre les ensembles des ouverts de chacun de ces espaces.

Bibliographie.

1. Allinne J.-P., "Les perspectives historiographiques de la frontière pyrénéenne - thèmes fondateurs et nouveaux liens transfrontaliers", pp. 33-48, n° 24, *Les Cahiers du LERASS*, Toulouse, 1991.
2. Bafoil F., "Un conflit de représentation : le cas de la frontière Oder - Neisse", pp. 63-79, n° 37, *Sciences de la Société*, Toulouse, P.U.M., 1996.
3. Bailly A., "Territoires et territorialités", *Encyclopédie d'économie spatiale*, ed. Aumay J.P., Bailly A., Derycke P.H., Hunot J.M., Economica, 1994.
4. Baron C., "Les représentations de l'exclusion", XXXIII ème colloque de l'Association de Science Régionale de Langue Française : Renouveau Régional Renouveau Urbain, Lille, 1997.
5. Barthe L., "La construction politique du territoire dans les stratégies de développement local", pp.5-9, n° 46, *Geodoc*, Toulouse le Mirail, 1998.
6. Benjamini Y., Schnell I., "Socio-spatial lifestyles and segregation", *Cybergeog*, 1999, <http://www.cybergeog.presse.fr/essoct/texte/schnell.htm>.
7. Berger A., "Nouveaux espaces Ruraux en Languedoc-Roussillon", n° 1, *Territoires en Mutation*, Montpellier, 1997.
8. Bernus E., Durou J.-M., *Touaregs, un peuple du désert*, Robert Laffont, Paris, 1996.
9. Bonnafous A., Le Nir M., Roux C., Routhier J.-L., Tabourine, *Les effets frontières*, LET, Lyon, 1989.
10. Bonnemaïson J., Cambrezy L., "Le lien territorial entre frontières et identité", n° 20, pp. 7-18, *Géographies et Cultures*, L'Harmattan, 1996
11. Bottin M., "Pressions douanières et affermissement frontalier : les limites de la Provence et du comté de Nice du XVI° au XIX°", pp. 85-107, *in Hommages à Gérard Boulvert*, Nice, Université de Nice, 1987.
12. Boure R., "Régions frontalières, télévision et communication électronique", pp. 111-128, n° 37, *Sciences de la Société*, Toulouse, P.U.M., 1996.
13. Brunet R., Dollfus O., *Mondes Nouveaux*, Paris, Belin Reclus, 1990.
14. Cassé M.-C., "Réseaux de télécommunications et production de territoire", pp. 61-80, n°35, *Sciences de la Société*, Toulouse, P.U.M., 1995.
15. Centlivres P., *Identité régionale : approche ethnologique : Suisse romande et Tessin*, Rapport de synthèse, Neuchâtel, Institut d'Ethnologie, 1981.

16. Chatwin B., *The songlines*, Penguin Books, 1988.
17. Chouper V., "La théorie des lieux centraux et les phénomènes d'évolution", Cybergegeo, 1999, <http://www.cybergegeo.presse.fr/modelis/chouper.htm>.
18. Cohou M., Vincq J.-L., *Développement local et intercommunalité dans le Tarn : les contrats espace 2000*, Toulouse.
19. Collignon B., *Les Inuit : ce qu'ils savent du territoire*, L'Harmattan, Paris, 1996.
20. Courlet C., "Globalisation et frontière", pp. 27-36, n° 37, *Sciences de la Société*, Toulouse, P.U.M., 1996.
21. Daynac M., "Dynamique transfrontalière et recompositions des espaces régionaux dans l'ouest du bassin méditerranéen", 19, pp. 169-195, *Revue marocaine d'économie et de droit comparé*, Marrakech, 1993.
22. Di Meo G., *Les territoires du quotidien*, L'Harmattan, Paris, 1996.
23. Dominique G., "Les formes du territoire : trois modèles d'organisation territoriale", n° 20, pp. 19-30, *Géographies et Cultures ; Le territoire*, L'Harmattan, 1996.
24. Dupuy G., *Réseaux, systèmes, territoires*, Paris, Presses de l'ENPC, 1986.
25. Foucher M., *Fronts et frontières : un tour du monde géopolitique*, Paris, Fayard, 1988.
26. Frémont A., *La région espace vécu*, Paris, P.U.F., 1976.
27. Galice G., Moynet J.-L., "Frontières et confrontations : le cas franco-genevois", pp. 13-19, n° 301, *Economie et Humanisme*, 1988.
28. Gaudard G., *La transformation des frontières*, document, Centre de recherches en économie de l'espace (CRESUF) 1989.
29. Gilbert A., "Communication électronique et région", pp. 35-51, in *Autoroutes de l'information et dynamiques territoriales*, ed. Lefebvre A., Tremblay G., Presses Universitaires du Québec, PUM (Toulouse) 1998.
30. Guarassi V., "Les dispositifs de la complexité : métalangage et traduction dans la construction de la ville", Cybergegeo, 1999, <http://www.cybergegeo.presse.fr/culture/guarrasi/guarrasi.htm>.
31. Guénée B., "Des limites féodales aux frontières politiques", volume 2, in *Les lieux de mémoire*, ed. Nora P., Paris, Gallimard, 1986.
32. Guichonnet P., Raffestin C., *Géographie des frontières*, coll. Sup, Paris, P.U.F., 1974.
33. Hoover E. M., *The location of economic activity*, pp. 215-241, New-York, Mac Graw Hill, 1948.

34. Jouve B., "Planification territoriale et frontière internationale : le cas franco-genevois", n° 4, pp. 150-156, *Geographica Helvetica*, 1994
35. Krugman P., *Geography and trade*, MIT Press, Cambridge, 1991.
36. Lefebvre A., Faut-il se débarrasser du territoire ; note pour un débat, séminaire interne GRESOC, Toulouse, 1998.
37. Lévy J., *L'espace légitime : sur la dimension géographique de la fonction politique*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1994.
38. Mancebo F., "Museus de Cerdanya : instrumentalisation d'une initiative transfrontalière de valorisation du patrimoine", n° 5, pp. 75-82, *Sud-Ouest Européen , Revue Géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, PUM, Toulouse, 1999.
39. Mancebo F., *La Cerdagne à l'épreuve de l'ouverture des frontières (frontières membranes, conflits et fluctuations, moteurs des processus de territorialisation)*, Thèse de Doctorat, Université Toulouse II Le Mirail, Octobre 1997.
40. Mathieu N., "Pour une nouvelle approche spatiale de l'exclusion sociale", *Cybergeog*, 1997, <http://www.Cybergeog.presse.fr/revgeo/ptchaud/mathieu.htm>.
41. Offner J.-M., *Réseaux territoires et organisation sociales*, n° 740, Problèmes Politiques et Sociaux, Paris, La Documentation Française, 1994.
42. Pailliar I., "Espaces représentations identités - quelles problématiques ?", pp. 83-91, n° 35, *Sciences de la Société*, Toulouse, 1995.
43. Piolle X., "Proximité géographique et lien social, de nouvelles formes de territorialité", n° 4, pp. 349-359, *L'Espace Géographique*, Paris, 1990
44. Raffestin C., "Autour de la fonction sociale de la frontière", pp. 157-164, n° 70-71, *Espaces et Sociétés*, 1992.
45. Rhein C., "Territoire et exclusion : des mots de l'Etat-providence et des maux de la société civile", *Cybergeog*, 1997, <http://www.cybergeog.presse.fr/revgeo/ptchaud/rhein.htm>.
46. Robert P., "Technologies de l'information sans frontières ? La fonction frontière à l'épreuve des technologies de l'information et de la communication", pp. 213-242, n° 3, vol. 8, *Technologies de l'Information et Société*, Paris, Dunod, 1996.
47. Savey S., "Régions frontières : régions frontalières et / ou pionnières", pp. 227-234, *Economie Méridionale*, Montpellier, 1995.
48. Torrelli M., "La frontière et le droit international", pp. 11-24, in *Les Alpes-Maritimes et la frontière de 1860 à nos jours : ruptures et contacts*, ed. Carlin M. et Malaussena P.-L., Nice, Editions Serre, 1992.

49. Touraine A., "Les deux faces de l'identité", in *Identités collectives et changements sociaux, Identités ethnoculturelles et nationales*, 1980.
50. Veltz P., *Mondialisation, ville et territoires*, Economie en liberté, PUF, Paris, 1996.
51. Voutat B., "Le conflit du Jura suisse et les identités collectives", pp. 18-31, n° 51-52, *Espaces Temps*, 1993.